



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 2349

Texte de la question

Mme Luce Pane appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'horaire des matches de la ligue 2 pour la saison prochaine. La ligue de football professionnel (LFP) a vendu les droits de diffusion de la ligue 2 à la chaîne *Be in sport* et l'horaire des matches a été avancé au vendredi à 18 heures 45 au lieu de 20 heures, afin de ne pas concurrencer le match de ligue 1 diffusé sur la même chaîne à 20 heures 45. Depuis huit ans, les matches de ligue 2 ont été décalés au vendredi soir. Les affluences enregistrées dans les stades ont, dès lors, enregistré une forte baisse. En avançant l'horaire de diffusion à 18 heures 45, il est à craindre que de nombreux spectateurs ne puissent plus désormais assister aux matches de leur équipe favorite. Les droits de diffusion à la télévision constituent une source de revenus majeure pour le football professionnel. Pour autant, la dimension populaire du football ne doit pas s'effacer au profit des intérêts économiques. Aussi, elle souhaiterait connaître ses intentions pour permettre la diffusion des matches de ligue 2 à un horaire plus adapté pour les spectateurs.

Texte de la réponse

La ligue de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a été présentée par « beIN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « beIN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « beIN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « beIN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « beIN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la ligue 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

Données clés

Auteur : [Mme Luce Pane](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2349

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4593

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5379